



SIEHL

FOURNISSEUR D'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPQS)

EXERCICE 2025



Accélérateur des Ravières - Orchamps Vennes

Syndicat mlxte des Eaux de la Haute-Loue

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Juin 2026

SIEHL

6 rue des Grands Chênes | BP 40
25 800 VALDAHON
03 81 56 48 40 | contact@siehl25.fr
www.siehl25.fr

Table des matières

1.	PREAMBULE	4
2.	PRÉSENTATION DU SERVICE	4
2.1	Le Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue	4
2.2	Communes CUGBM	6
2.3	Population desservie (D101.0) (SIEHL + CUGBM + VEG)	6
2.4	Mode de gestion du service (SIEHL+ CUGBM)	7
2.5	Nombre et Typologie des abonnés sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	9
3.	LES RESSOURCES ET LES VOLUMES	9
3.1	Nature des ressources en eau	9
3.2	Catégories de volumes	10
3.3	Rendement du réseau de distribution (P104.3) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	12
3.4	Volumes vendus au cours de l'exercice sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	13
3.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	13
3.6	La consommation d'Energie sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	13
4.	SERVICE CLIENT	14
4.1	Satisfaction client (P155.1) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	14
4.2	Recouvrement (P154.0) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	14
5.	TRAVAUX ET ETUDES	15
5.1	Travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2025	15
5.1.1	Les renouvellements de réseau	15
5.1.2	Autres Travaux	15
5.2	Les travaux réalisés par l'exploitant en 2025	15
6.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	17
6.1	Modalités de tarification (SIEHL)	17
6.2	Facture d'eau type sur le SIEHL	18
6.3	Recettes de fonctionnement	22

7.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	23
7.1	Montants financiers (SIEHL)	23
7.2	Etat de la dette du service (SIEHL) (P153.2)	23
7.3	Amortissements (SIEHL)	23
8.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	24
8.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	24
8.2	Indicateur global de performance pour la qualité de l'eau (production et distribution) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	25
8.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	25
8.4	Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)	25
9.	INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007	26
10.	ANNEXES Info factures ARS 2025	27

1. PREAMBULE

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

2. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service, objet du présent rapport, concerne les communes du Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue ainsi que seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole).

2.1 Le Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue

Le syndicat, ci-après dénommé SIEHL, est composé de 80 communes (dont 6 communes nouvelles) pour une population de 41 449 habitants (pop légale INSEE 2026) au 1^{er} janvier 2026. Trois nouvelles communes (Vellerot-les-Vercel, Villers-la-Combe et Villers-Chief), ont intégré le SIEHL au 1^{er} janvier 2026, et ne sont donc pas intégrées au présent RPQS 2025. Le Syndicat est devenu Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2025 avec l'intégration de la Communauté de Communes Doubs Baumois.

En 2025 les 77 communes adhérentes au SIEHL étaient les suivantes, réparties sur 5 Communautés de Communes :

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs		Communauté de communes de Loue-Lison	
1	Adam-les-Vercel	1	Bartherans
2	Avoudrey	2	Cessey
3	Belmont	3	Charnay
4	Bouclans	4	Cléron
5	Bremondans	5	Courcelles
6	Chaux-les-Passavant	6	Durnes
7	Chevigney-les-Vercel	7	Échevannes
8	Consolation-Maisonnettes	8	Épeugney
9	Courtetain-et-Salans	9	Goux-sous-Landet
10	Domprel	10	L'Hôpital du Grosbois
11	Épenouse	11	Lavans-Vuillafans
12	Étalans	12	Les Monts Ronds

13	Étray
14	Eysson
15	Fallerans
16	Flangebouche
17	Fournets-Luisans
18	Fuans
19	Germéfontaine
20	Gonsans
21	Grandfontaine-sur-Creuse
23	Guyans-Durnes
23	Guyans-Vennes
24	Landresse
25	Laviron
26	Les Premiers Sapins
27	Longechaux
28	Longemaison
29	Magny-Châtelard
30	Naisey-les-Granges
31	Orchamps-Vennes
32	Orsans
33	Ouvans
34	Passonfontaine
35	Pierrefontaine-les-Varans
36	Valdahon
37	Vennes
38	Vercel
39	Vernierfontaine
40	Voires

13	Lods
14	Malbrans
15	Montrond-le-Château
16	Ornans
17	Palantine
18	Rouhe
19	Rurey
20	Saules
21	Tarcenay-Foucherans
22	Trepôt
Communauté de communes du Val de Morteau	
1	Les Combes
Communauté de communes entre Doubs et Loue	
1	Aubonne
2	Saint-Gorgon-Main

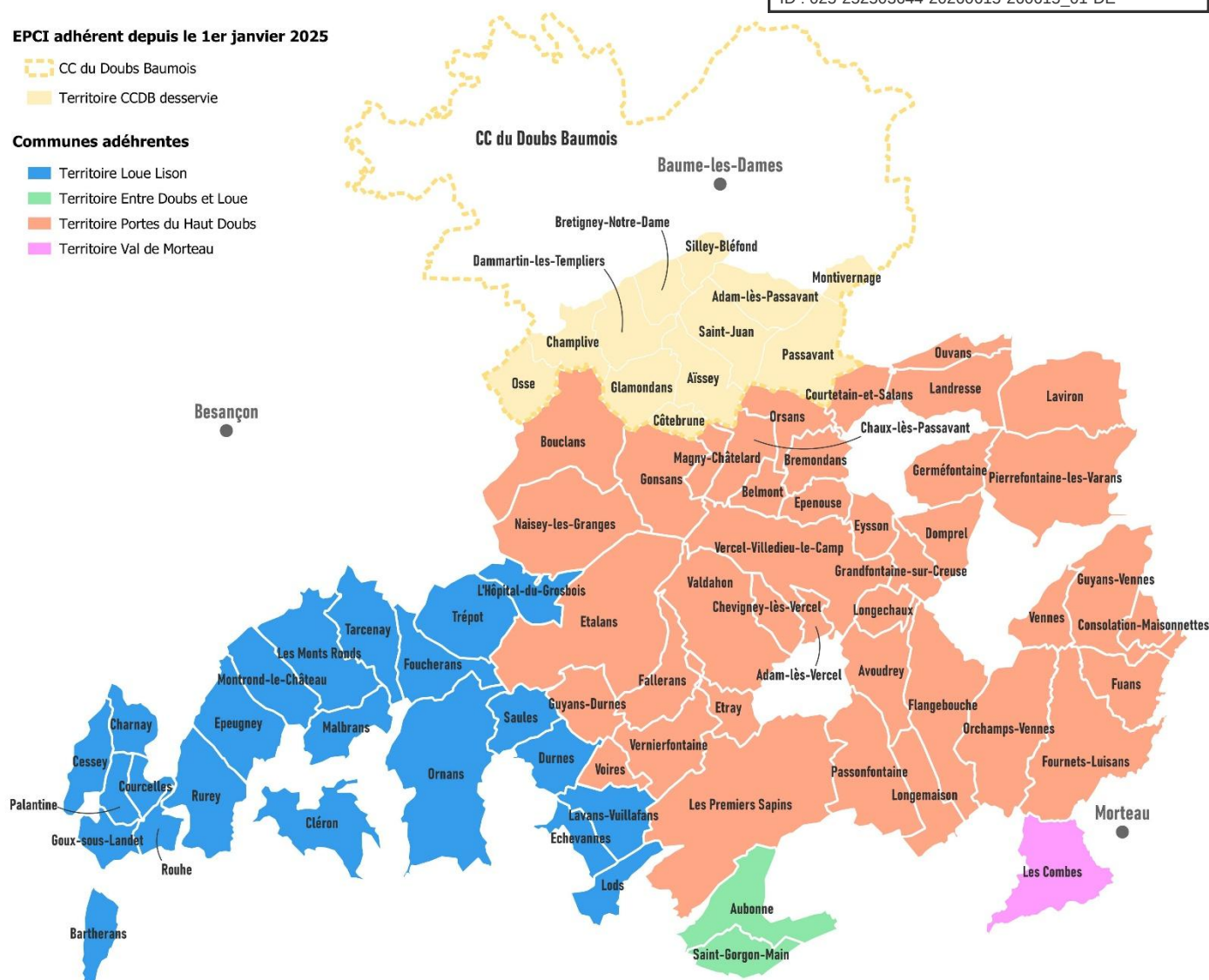
1	Communauté de communes du Doubs Baumoï
	Adam-Les-Passavant
	Aïssey
	Bretigney-notre-Dame
	Champlive
	Côtebrune
	Dammartin-les-Templiers
	Glamondans
	Montivernage
	Osse
	Passavant
	Saint Juan
	Silley-Bléfond

EPCI adhérent depuis le 1er janvier 2025

- CC du Doubs Baumoïs
- Territoire CCDB desservie

Communes adhérentes

- Territoire Loue Lison
- Territoire Entre Doubs et Loue
- Territoire Portes du Haut Doubs
- Territoire Val de Morteau



2.2 Communes CUGBM

Les seize communes faisant partie du périmètre de la CUGBM (Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole) ont choisi de quitter le SIEHL (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue) le 1^{er} janvier 2019.

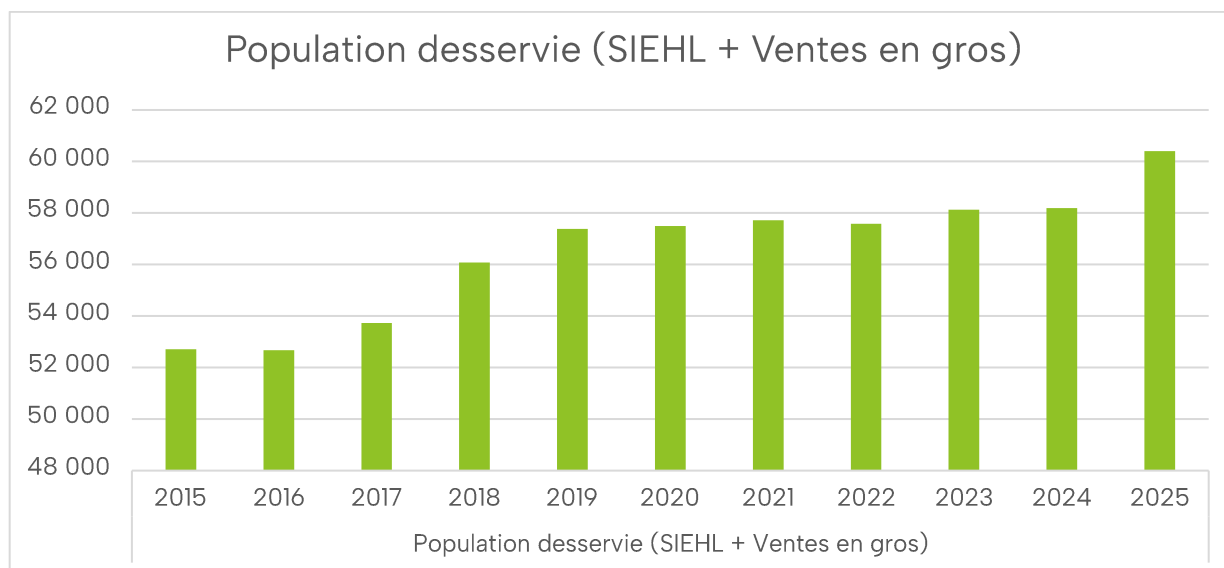
Le contrat de Délégation de Service Public a fait l'objet d'un avenant (le contrat devient tripartite entre la CUGBM, Gaz et Eaux et le SIEHL) validé en Comité Syndical du 11 juillet 2019.

Ce contrat court jusqu'au 30 septembre 2027. Le présent RPQS présente les chiffres à l'échelle de ce contrat.

2.3 Population desservie (D101.0) (SIEHL + CUGBM + VEG)

Le service public d'eau potable a desservi **60 408 habitants** en 2025, chiffre stable par rapport à 2024. Ce chiffre prend en compte les communes adhérentes et les communes desservies par les ventes en gros.

Population desservie (SIEHL + Ventes en gros)										
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
52 713	52 673	53 727	56 077	57 386	57 490	57 722	57 587	58 129	58 186	60 408



L'augmentation entre 2024 et 2025 est en grande partie relative à l'adhésion des trois communes de l'ex SIE du Plateau des Combes (environ 2 050 habitants supplémentaires).

2.4 Mode de gestion du service (SIEHL+ CUGBM)

Le service est exploité grâce à un contrat de Délégation de Service Public.

Le contrat d'affermage a été signé avec la SOCIETE DE DISTRIBUTION GAZ ET EAUX (Mamirolle).



Date de début de contrat : 01 octobre 2015
Durée de la délégation : 12 ans
Date de fin de contrat : 30 septembre 2027

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire de l'ensemble des communes.
Au 31 décembre 2025, le contrat de délégation a fait l'objet de 14 avenants.

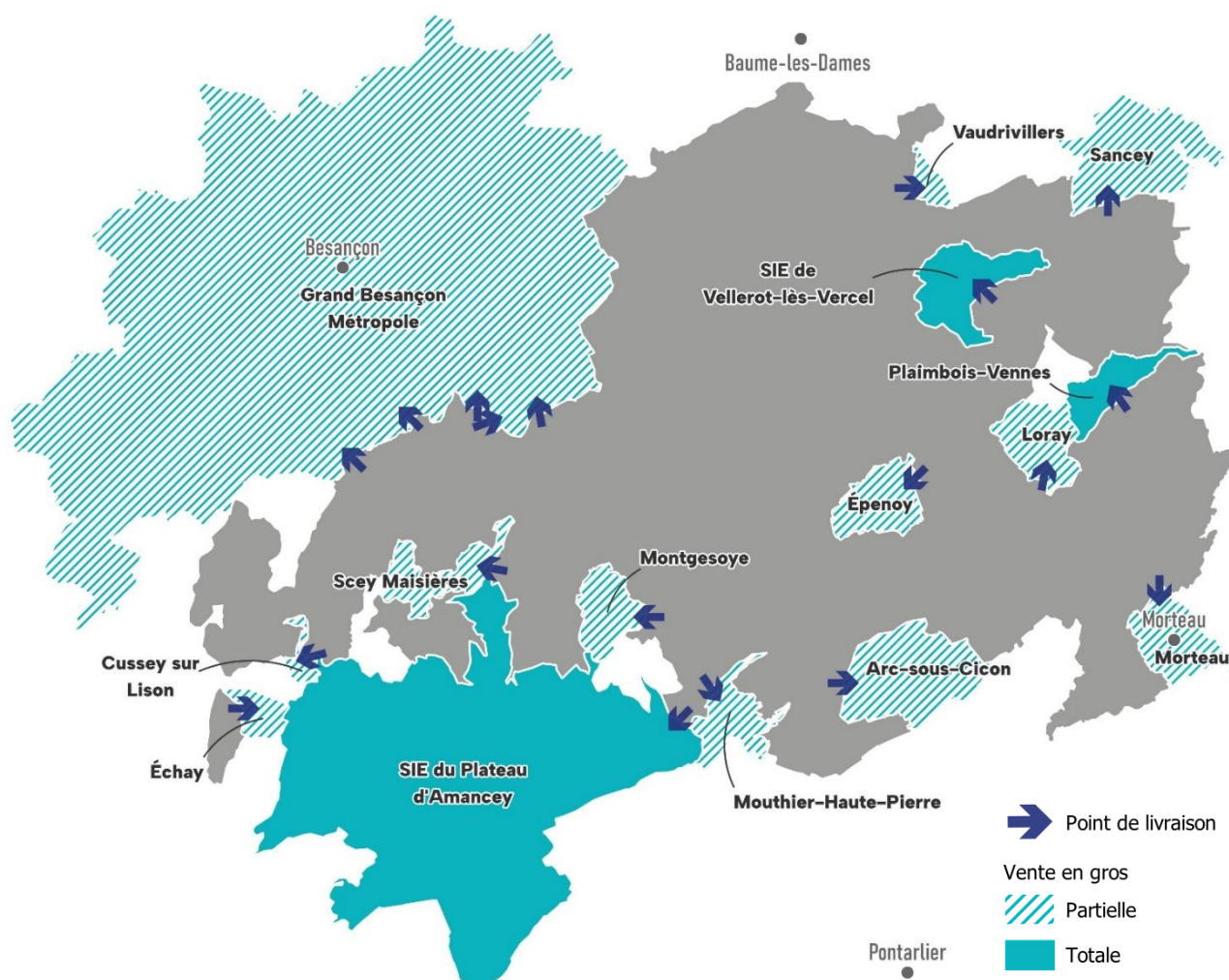
Le SIEHL importe une partie de l'eau grâce à une convention d'achat d'eau :

Nom du cocontractant : SIE de FROIDEFONTAINE



Caractéristiques de la convention : Achat d'eau
Date d'effet de la convention : 02 janvier 2003
Durée de la convention : durée non limitée

Le SIEHL vend également de l'eau à des collectivités non adhérentes par le biais de Conventions de vente d'eau aux collectivités suivantes :

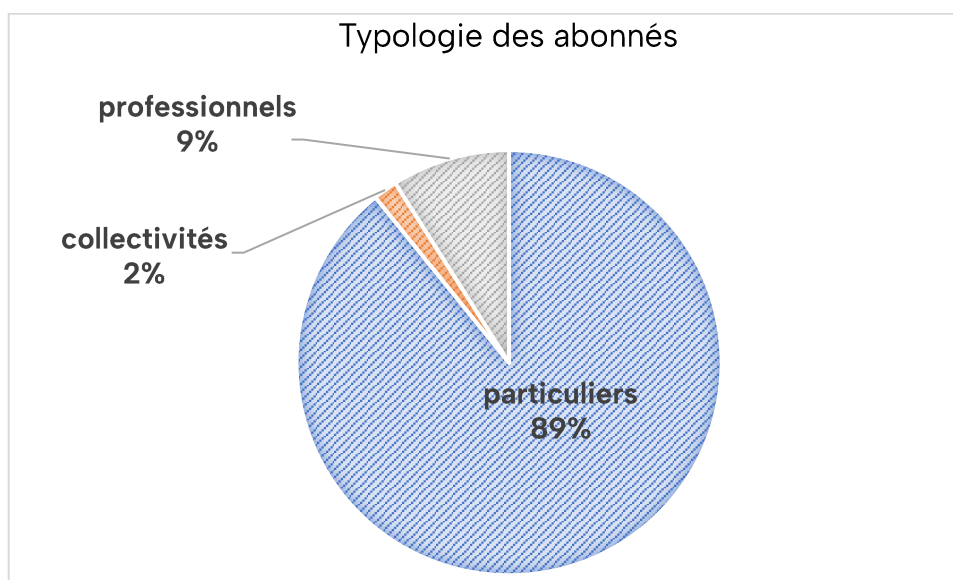


Collectivité desservie		Type de vente	Alimentation du territoire concerné	
1	Commune de Arc sous Cicon	Permanente	Eau traitée	Partielle
2	Commune de Echay	Occasionnelle	Eau traitée	Partielle
3	Commune de Loray	Permanente	Eau traitée	Partielle
4	Ville de Morteau	Permanente	Eau traitée	Partielle
5	Commune de Plaimbois-Vennes	Permanente	Eau traitée	Totale
6	Commune de Vaudrivillers	Occasionnelle	Eau traitée	Partielle
7	Commune de Scey-Maisières	Permanente	Eau traitée	Partielle
8	Commune de Cussey-sur-Lison (Chatillon sur Lison- hameau des forges)	Permanente	Eau traitée	Partielle
9	Commune de Epenoy	Occasionnelle	Eau traitée	Partielle
10	Commune de Montgesoye	Permanente	Eau traitée	Partielle
11	Commune de Mouthier-Haute-Pierre	Permanente	Eau traitée	Partielle
12	Commune de Sancey	Permanente	Eau traitée	Partielle
13	SIE Plateau d'Amancey	Permanente Eau brute	Eau brute	Totale
14	CA Grand Besançon Métropole	Permanente	Eau traitée	Partielle
15	SIE de Vellerot les Vercel	Permanente (fin le 31/12/2025)	Eau traitée	Totale

En 2025, une nouvelle convention de Vente d'eau en gros a été signée avec la commune d'Arc Sous Cicon.

2.5 Nombre et Typologie des abonnés sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Nombre d'abonnés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL	23 516	23 735	24 097	24 487	24 772	25 953
Particuliers	21 572	21 763	22 107	22 413	22 064	23 145
Collectivités	407	410	411	419	426	475
Professionnels	1 537	1 562	1 579	1 655	2 282	2 333



Si le nombre d'abonnés professionnels ne représente que 9 % du total, ceux-ci représentent 47 % des volumes facturés.

3. LES RESSOURCES ET LES VOLUMES

3.1 Nature des ressources en eau

Le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue dispose de 7 ressources en eau qui lui sont propres :

- L'usage de la source de la Tuffière est privilégié car elle est disponible gravitairement. Sa disponibilité est variable en fonction des conditions pluviométriques (sécheresse ou épisodes pluvieux). Elle connaît des épisodes de turbidité et de matières organiques pendant lesquels elle est isolée. En 2025, la source a été peu productive, elle a souvent été coupée au 1er trimestre en lien avec une dégradation de sa qualité sur cette période.

- Les puits S1 et S3 (LODS) qui assurent pour partie le complément par rapport à la disponibilité de la source de la Tuffière. Pour les raisons évoquées précédemment concernant la source Tuffière moins productive, les puits S1 et S3 ont été plus sollicités.
- Pour les puits de Montgesoye, la sollicitation est en hausse de près de 4%.
- La source de Nahin est uniquement utilisée pour l'alimentation du hameau du même nom à Cléron.
- Suite à la mise en place d'une javellisation régulée et d'un système de surveillance d'UV et de turbidité, les sources de Landresse ont pu être remises en service en mars 2025.
- La source de Remonot a intégré le périmètre en janvier 2025. C'est une source sensible à la turbidité et à l'étiage. Une javellisation a été mise en place pour sécuriser la qualité de l'eau distribuée et les UV mis à l'arrêt.

Les volumes prélevés en 2025 :

Ressource	Localisation	Capacité		Volume prélevé (m³)	
		m³/jour	m³/an	2024	2025
Puits S1	LODS	4 320	1 576 800	536 146	705 797
Puits S3	LODS	9 600	3 504 000	1 176 253	1 675 746
Source Nahin	CLERON	Gravitaire (DUP Q _{max} 3m³/j)		1 146	1 069
Sources Landresse	LANDRESSE	Gravitaire (DUP Q _{max} 60 m³/j)	22 000	0	5 955
Puits Montgesoye	MONTGESOYE	8 000	2 920 000	2 123 039	2 201 170
Source de la Tuffière	LODS	Gravitaire (DUP Q _{max} 8000 m³/j)		1 356 504	743 280
dont trop plein				125 034	70 412
Source de Remonot	LES COMBES	Gravitaire (DUP Q _{max} 50m³/j)	18 250		7 508
Volume total prélevé (sur l'année civile)				5 193 088	5 340 525
Volume Eau Brute exporté SIEPA				437 966	455 573

Globalement, au cours de l'année civile 2025, les volumes prélevés sur les ressources du SIE de la Haute Loue sont en hausse de près de 3%, à mettre en perspective de l'augmentation du périmètre alimenté (intégration ex-SIE du Plateau des Combes).

3.2 Catégories de volumes

Détail des Volumes

	M ³ /an	
	2024	2025
Volumes prélevés <u>sur l'année de facturation</u> (hors SIEPA)	4 890 811	4 900 152
Trop plein Tuffière	125 034	70 412
Volume produit	4 765 777	4 829 740
Volume importé (SIE de Froidefontaine)	330 881	346 146
Volume exporté (hors SIEPA)	166 990	209 550
Volume mis en distribution	4 929 668	4 966 336
Volume comptabilisé	3 861 831	3 983 158
Volume de service	94 721	79 400
Volume consommé autorisé	3 956 552	4 062 558
Volume facturé	3 861 831	3 983 158
Volume de pertes	973 116	903 778
Volume dégrévé	92 202	95 484

Globalement, les volumes prélevés sont stables par rapport à 2024.

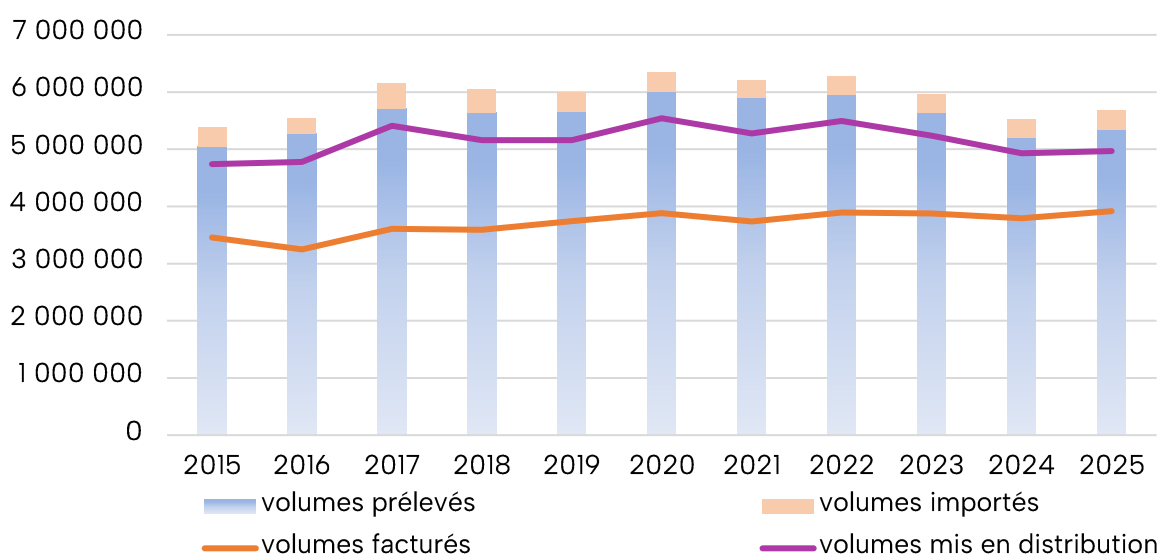
Les volumes importés sont en augmentation de 4.6 %.

Les volumes exportés correspondent aux volumes vendus en gros à d'autres collectivités : ils sont en hausse de 25% entre septembre 2024 et août 2025 du fait notamment :

- De la mise en service de la station de Fuans avant l'intégration du SIE du Plateau des Combes à la Haute Loue,
- De la fourniture d'eau pour le secteur de Arces à Morteau depuis l'intégration du SIE du Plateau des Combes à la Haute Loue,

Les volumes mis en distribution sont quasiment stables (+0,6%) malgré l'intégration des communes de l'ex-SIE du Plateau des Combes.

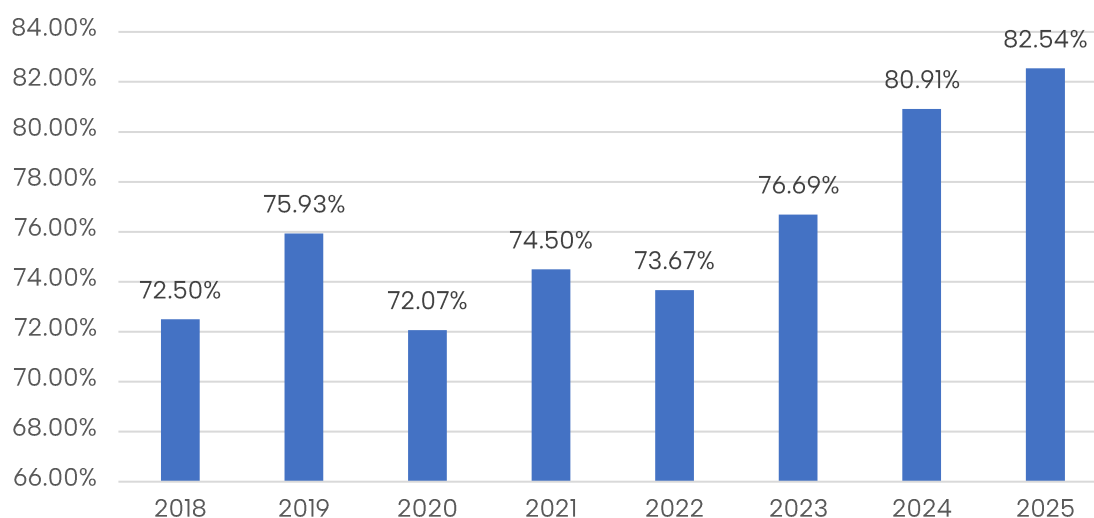
Evolution des Volumes de 2015 à 2025 en m3/ an



3.3 Rendement du réseau de distribution (PI04.3) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Le rendement du réseau de distribution est de **82.54 %**, pourcentage supérieur à l'obligation de rendement Grenelle 2 qui est fixé à 66.85 %

Evolution du rendement



Le rendement augmente encore en 2025 pour atteindre 82,5 %.

C'est la confirmation de l'efficacité de la recherche de fuites, des solutions collectives mises en œuvre et des travaux réalisés depuis plusieurs années pour améliorer la performance du réseau AEP.

A noter que les conditions météorologiques de l'année ont été également favorables au maintien du rendement.

Avec 1,95 m3/j/km, l'indice linéaire de perte (ILP) s'améliore également.

3.4 Volumes vendus au cours de l'exercice sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

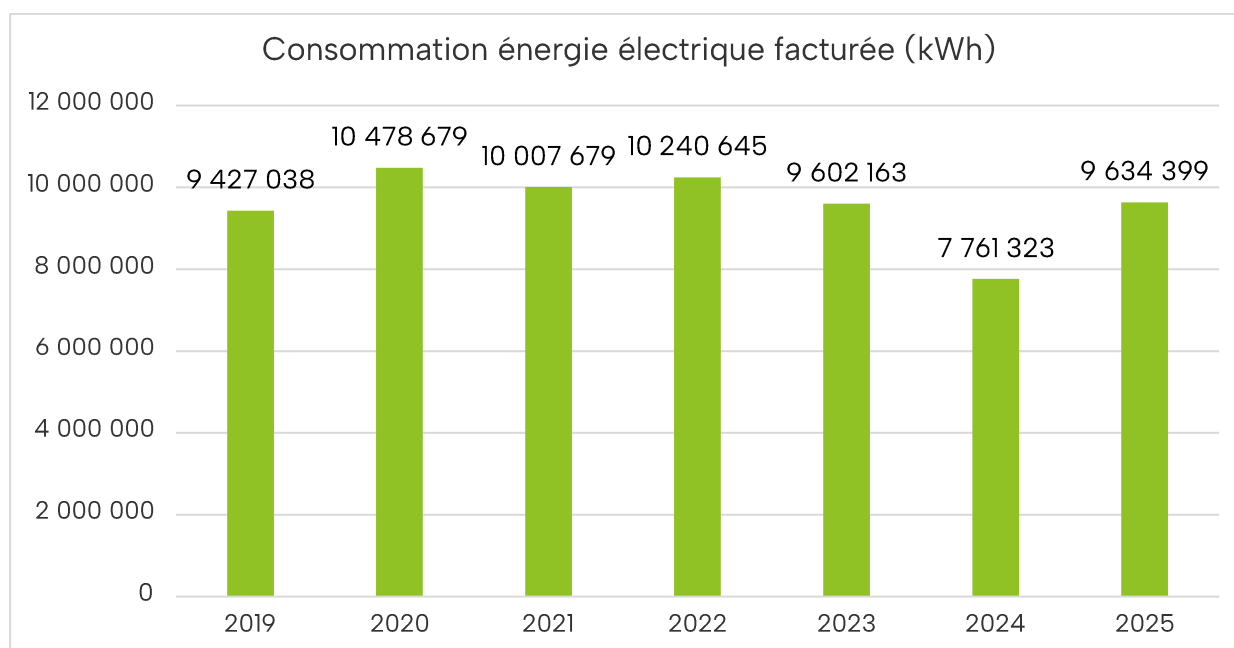
	2022	2023	2024	2025
Volumes vendus en m ³ (entre période de facturation)	3 735 205	3 718 798	3 790 985	3 917 065

3.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

	2024	2025
Linéaire en km de canalisations (GBM + SIEHL)	1 196.91	1 268

3.6 La consommation d'Energie sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Les consommations électriques, après une baisse de 19 % en 2024, sont à nouveau en hausse de 24 % en 2025, en lien avec la baisse de productivité de la source de la Tuffière en 2025 (source gravitaire n'utilisant pas le pompage).



4. SERVICE CLIENT

4.1 Satisfaction client (P155.1) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Indicateur	2022	2023	2024	2025
Taux de réclamation pour 1'000 clients	9,1	10,1	8,68	8.36
Nombre d'échéanciers	294	319	358	328
Demandes de dégrèvement	407	231	317	210
Dossiers de dégrèvement acceptés	297	197	187	117
Volume dégrévé en m ³	180 624	103 827	92 202	95 484

4.2 Recouvrement (P154.0) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Indicateur	2022	2023	2024	2025
Créances > 6 mois (€ TTC)	335 624	318 575	311 469	373 477
Créances irrécouvrables (€)	58 640	93 936	140 989	80 098
Taux d'impayés sur facture n-1	1,28%	1,21%	1,12 %	1.42
Taux de créances irrécouvrables	0,58%	0,91%	1,27 %	0.68
Montant des abandons de créances (€ TTC)	1 977	1 253	1 960	878

5. TRAVAUX ET ETUDES

5.1 Travaux engagés par le SIEHL durant l'année 2025

5.1.1 Les renouvellements de réseau

Commune	Rue	Réseaux	Canalisations en ml	Branchements renouvelés
AUBONNE	Narmaud	Transport	1600	5
ETALANS	Grande Rue	Distribution	230	12
FALLERANS	Grande Rue	Distribution	350	14
GUYANS DURNES /ETALANS		Transport	1260	0
	Rue de Chauderotte	Distribution	750	10
BREMONDANS		Distribution	830	0
SAULES	Route de Durnes	Distribution	720	19
VERNIERFONTAINE	Rue des Chenevières et Grange Céry	Transport	1080	5
CÔTEBRUNE	Chemin du Creux	Distribution	150	5
LES PREMIERS SAPINS	Vanclans	Distribution	250	11
TOTAL			7220	81

Le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue a renouvelé **7.22 km de réseau AEP** et **81 branchements** en 2024.

5.1.2 Autres Travaux

Les sources de Landresse ont été instrumentées au niveau de la qualité (turbidité et matières organiques). Une javellisation régulée sur analyseur de chlore a également été mise en place.

L'accélérateur de Passonfontaine a fait l'objet d'une réhabilitation complète ainsi qu'un redimensionnement de la capacité de pompage.

Un accélérateur a été créé à Orchamps-Vennes afin de garantir la capacité du réseau à alimenter le secteur de Vennes / Guyans-Vennes et Fuans / Fournets-Luisans / Les Combes.

5.2 Les travaux réalisés par l'exploitant en 2025

Les renouvellements électromécaniques suivants ont été réalisés :

A la source de la Tuffière :

- L'UV-mètre a été renouvelé

A la station de Montgesoye :

- Une pompe du puits N°2 a été renouvelée.
- Une pompe a été mise en stock.
- Le renouvellement du moteur de la pompe de refoulement N°4 et la maintenance de la partie hydraulique ont été finalisés.
- La requalification du ballon anti-bélier est en cours, elle a été finalisée tout début

2026.

A la station de Sucrue :

- Le débitmètre sur l'arrivée du mélange eau brute S1/Tuffière a été renouvelé.

Au réservoir de Landresse :

- Une électrovanne d'arrivée des sources a été renouvelée.

Les maintenances des 3 installations haute tension (Montgesoye, Sucrue et S3) ont été réalisées en 2025.

Au niveau des stations de reprise ou surpresseurs :

- Comme l'exige la réglementation, les ballons anti-béliers de plus de 10 ans ont été approvisionnés pour renouvellement en 2025 : • Au surpresseur de Tarcenay.
- Au surpresseur de Foucherans.

Au surpresseur de Cléron Nahin (le ballon en place a été déclassé lors du contrôle réglementaire).

- A la station de Vennes sous la Roche : L'échelle approvisionnée antérieurement a été posée.
- Au surpresseur d'Orchamps-Vennes Fermes des Prés : 1 variateur a été renouvelé
- Au surpresseur de Flangebouche : 2 pompes ont été renouvelées.

Le débitmètre sur le feeder DN300 situé à Lavans-Vuillafans a été renouvelé.

La pompe doseuse de Rouhe-Courcelles a été renouvelée.

Dans le cadre de la fin du réseau 3G-SMS annoncé par Orange mi-2026, les postes de télésurveillance concernés ont été renouvelés ou adaptés :

- Les postes renouvelés :

- Réservoir Bouclans,
- Vente en gros à Loray,
- Comptage la Brulee Aubonne,
- Comptage Avoudrey départ plv,
- Comptage départ Grandfontaine – Creuse,
- Comptage Nods Passonfontaine,
- Comptage Guyans Durnes Ornans (cpt 8-9),
- Comptage HautePierre pistolette,
- Réservoir Vercel,
- Comptage Ornans « plante »,
- Réservoir Fournets la loge-télégestion réservoir,
- Réservoir Fournets la loge-télégestion répartiteur,
- Réservoir Fuans Percerot,
- Regard comptage le Luisans,
- Regard comptage route de la fontaine,
- Comptage départ Saône Montfaucon CUGBM.

- Les postes adaptés (pose d'un routeur) :

- Vanne Tuffière,

- Comptage HautePierre 400.

La télégestion du surpresseur d'Aïsey, approvisionnée en 2024 a été mise en place en 2025

En 2025 : 258 fuites ont été réparées : 103 sur des branchements et 155 sur des canalisations.

117 branchements neufs et 346 compteurs ont été posés par Gaz-et-Eaux en 2025.

Contractuellement :

276 branchements (objectif contractuel 261) et 250 compteurs abonnés ont été renouvelés dans le périmètre du contrat.

6. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

6.1 Modalités de tarification (SIEHL)

Les tarifs applicables pour les abonnés du SIEHL durant l'exercice sont les suivants :

Au 01/01/26			
	Pour les abonnés du SIEHL	Pour les abonnés de Ouvans	Pour les abonnés de Fournets Luisans, Fuans Les Combes
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	19.38		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Inférieure à 300 m³	0.7594	1.9394	1.8294
De 301 à 1'500 m³		1.3270	
Supérieure à 1'500 m³		1.5040	
Date de la délibération	17/06/25		
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	68.69		
Part proportionnelle (€ HT/m³)	0.9234		
Taxes et redevances			
Préservation des ressources (€/m³)	0.0466		
Redevance Consommation (€/m³)	0.39		
Redevance Performance (€/m³)	0.02		
TVA	5.5%		

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage

Les tarifs « collectivité » sont définis par délibération du Comité Syndical.

Près de 57 % des abonnés (14 953) ont choisi la mensualisation de leur facture d'eau.

6.2 Facture d'eau type sur le SIEHL

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

✓ La part **Délégataire (Gaz et Eaux)** :

- Une *part fixe* (ou abonnement),
- Une *part proportionnelle* au m³ consommé.

Elle est contractuelle (2015–2027) et est actualisée chaque année en fonction d'une formule d'actualisation indexée.

✓ La part **Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue** :

- Une *part fixe* (ou abonnement),
- Une *part proportionnelle* au m³ consommé.

✓ La part **Agence de l'Eau** par l'intermédiaire de trois redevances :

- Préservation de ressources en eau. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m³ par an,
- Redevance sur la consommation d'eau potable,
- Redevance pour Performance des réseaux d'eau potable.

✓ La part **Etat** par la TVA à 5,5%.

Les composantes, pour la part eau potable, de la facture d'eau de 120 m³ sont les suivantes :

Coût EAU POTABLE pour 120 m³ (communes hors Ouvans)	Prix Unitaire en €	Montant en €
	Au 1er janvier 2026	
Part collectivité HT		
Part fixe annuelle (PF)	19,38	19,38
Part proportionnelle (PP)	0,7594	91,128
Total collectivité		110,51
Part délégataire HT		
Part fixe annuelle (PF)	68.69	68.69
Part proportionnelle (PP)	0,9202	110.42
Total délégataire		179.11
Total eau potable – Hors taxes et redevances		289.62
Part Agence de l'eau HT		
Préservation des ressources en eau	0,0466	5.59
Redevance consommation	0,39	46.80
Redevance performance	0,02	2.40
TVA 5,5%		18.94
TOTAL eau TTC pour 120 m³ (D102.0)		363.36

Répartition hors taxes et redevance	Part fixe	Part variable
<i>Part collectivité</i>	19,38	91,13
<i>Part exploitant</i>	68,69	110,42
Total	88,07	201,55
Taxes et redevances		71,33
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	30,4%*	

Prix en € TTC au m³ pour 120 m³ (D102.0)	3,028**
<i>Part délégataire</i>	1,49
<i>Part collectivité</i>	0,92
<i>Taxes et redevances</i>	0,59

*Le rapport de la part fixe HT sur la totalité de la facture HT doit être inférieur à 40 %.

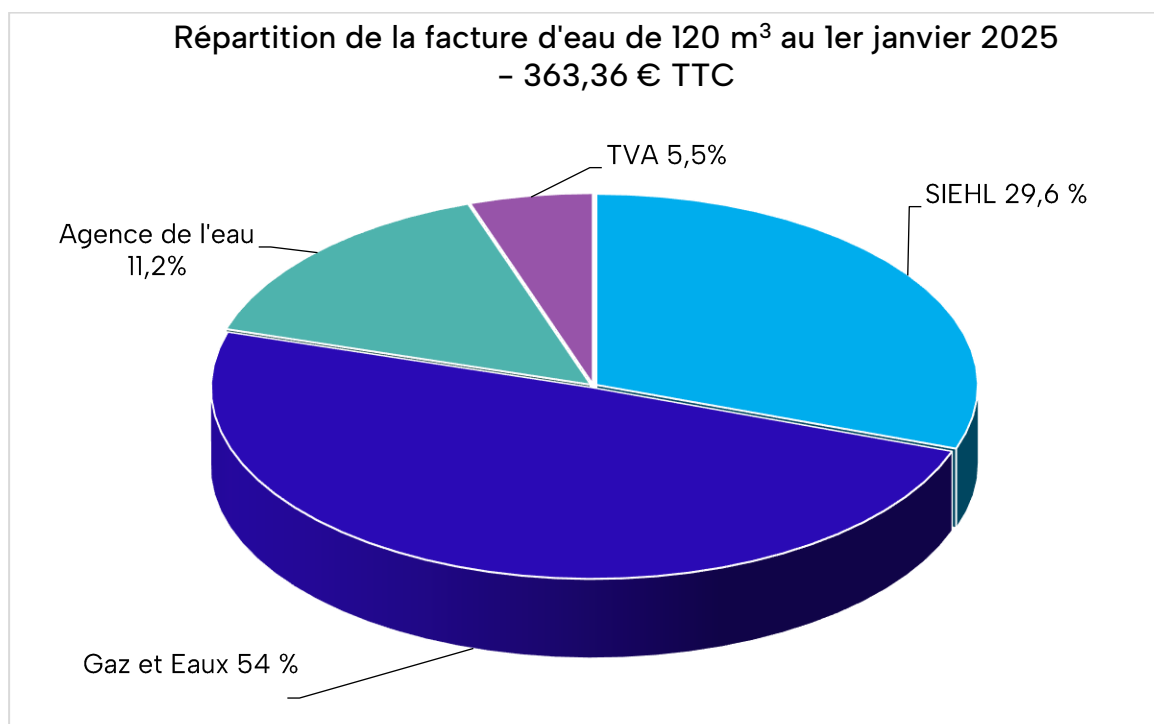
(** Soit 0.3028 centimes/Litre)

Pour les abonnés d'Ouvans, la facture pour 120 m³ est composée :

Coût EAU POTABLE pour 120 m ³ (Ouvans)	Prix Unitaire en €	Montant en €
	Au 1er janvier 2026	
Part SIEHL HT		
Part fixe annuelle	19.38	19,38
Part proportionnelle	1.9394	232,73
Total SIEHL		252.11
Part Gaz et Eaux HT		
Part fixe annuelle	68,69	68,69
Part proportionnelle	0,9202	110,42
Total Gaz et Eaux		179,11
Total eau potable HT		431.22
Part Agence de l'eau HT		
Préservation des ressources en eau	0,0466	5,59
Redevance consommation	0,39	46,80
Redevance performance	0,02	2,40
TVA 5,5%		18,94
TOTAL eau TTC et redevances pour 120 m³		512.74
Prix TTC au m³		4.2729 €

Pour les abonnés de Fuans, Fournets Luisans et les Combes, la facture pour 120 m³ est composée :

Coût EAU POTABLE pour 120 m ³ (Fuans Fournets Luisans et Les Combes)	Prix Unitaire en €	Montant en €
	Au 1er janvier 2026	
Part SIEHL HT		
Part fixe annuelle	19.38	19,38
Part proportionnelle	1.8294	219,53
Total SIEHL		238.91
Part Gaz et Eaux HT		
Part fixe annuelle	68,69	68,69
Part proportionnelle	0,9202	110,42
Total Gaz et Eaux		179,11
Total eau potable HT		418.02
Part Agence de l'eau HT		
Préservation des ressources en eau	0,0466	5,59
Redevance consommation	0,39	46,80
Redevance performance	0,02	2,40
TVA 5,5%		18,94
TOTAL eau TTC et redevances pour 120 m³		498.82
Prix TTC au m³		4.1568 €



6.3 Recettes de fonctionnement

2025	
	Recettes SIEHL
Ventes d'eau abonnés	2 725 640.24 €
Ventes d'eau en gros	301 060.63 €
TOTAL	3 026 700.87 €
Redevances performance Agence de l'Eau	11 873.45 €

La « part collectivité » et « redevances Agence de l'Eau » sont respectivement perçues et reversées par Gaz et Eaux au SIEHL. La part Agence de l'Eau Rhône Méditerranée est ensuite reversée à celle-ci.

7. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

7.1 Montants financiers (SIEHL)

	2024	2025
Montants des travaux réalisés (payés) pendant le dernier exercice budgétaire (€)	4 891 390.14€	3 143 588.40€
Subventions et remboursement	1 077 210.70€	604 824.40€
<i>Dont subventions département - agence</i>	847 806.00€	599 000.00 €
<i>Dont remboursement communes (protection incendie, ZAE...)</i>	229 404.70€	5 824.40€

7.2 Etat de la dette du service (SIEHL) (PI53.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre (€)	6 882 500.90 €	7 559 559.30 €
Montant remboursé durant l'exercice	879 425.11	745 219.52 €
<i>Dont en capital</i>	685 177.41	580 325.11€
<i>Dont en intérêts</i>	146 409.70	164 894.41€
<i>Dont SIE Froidefontaine</i>	47 838.00	14 451.00 €

7.3 Amortissements (SIEHL)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2024	2025
Montant de l'amortissement (€)	1 129 372 €	1 211 923.83 €

8. INDICATEURS DE PERFORMANCE

8.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

Limite de qualité : à respecter impérativement. Peut avoir des incidences sur la santé

Référence de qualité : à titre indicatif. Rend compte du bon fonctionnement

En 2025, 98.1% des analyses bactériologiques ont été conformes à la réglementation en production comme en distribution.

ARS contrôle Sanitaire				
	Bulletins	Paramètres	Non conforme	% conformité
	Nombre	Nombre		
RESSOURCE				
Limite de qualité				
Microbiologique	6	12	0	100%
Physico-chimique	12	2093	0	100%
En 2025, l'ARS a réalisé 6 prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sur les ressources en eau du SIE de la Haute Loue : • Un prélèvement sur la source de la Tuffière, • 2 prélèvements sur le mélange des puits de S1 et S3, • 2 prélèvements sur le mélange des puits de Montgesoye, • Un prélèvement sur la source de Cléron Nahin.				
PRODUCTION				
Limite de qualité				
Microbiologique	22	110	0	100%
Physico-chimique	29	2795	5	100 %
En 2025, l'ARS a réalisé 22 prélèvements d'eau sur l'ensemble des sites de production en sortie des stations de traitement. • 100% des analyses bactériologiques réalisées se sont montrées conformes et satisfaisantes à la réglementation. • 4 analyses ont souligné le caractère entartrant de l'eau (= équilibre calco-carbonique=0) et une le caractère agressif de l'eau (équilibre calco-carbonique =3) • En interne, des prélèvements sont réalisés chaque semaine : notamment du taux de bioxyde de chlore sur l'eau produite à Montgesoye, à Sucrue sur chacune des directions de refoulement et à Nahin.				
DISTRIBUTION				
Limite de qualité				
Microbiologique	136	680	3	97.8 %
Physico-chimique	162	1644	4	100 %
En 2025, l'ARS a réalisé plus de 130 prélèvements pour analyse de la qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau de distribution du périmètre alimenté par le Syndicat de la Haute Loue.				

2 analyses bactériologiques consécutives étaient non conformes à la réglementation sur le hameau de Remonot (traitement UV uniquement). Une javellisation a été installée pour remplacer la désinfection aux UV et sécuriser la qualité de l'eau distribuée.

Un prélèvement a mis en évidence une légère contamination bactériologique (2 Entérocoques à Courcelles) et ce malgré la présence de chlore en quantité suffisante (0,3 mg/L). Le recontrôle était bon.

8.2 Indicateur global de performance pour la qualité de l'eau (production et distribution) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

ARS contrôle Sanitaire			
GLOBAL	Nombre de Bulletins	Non conforme	% conformité
Microbiologique	158	3	98.1%
Physico-chimique	68	0	100 %

8.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **118** (valeur de 0 à 120).

8.4 Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3) sur le Contrat de DSP (SIEHL + GBM)

L'indice linéaire de pertes se calcule de la façon suivante :

ILP = Volume mis en distribution – Volume consommé / (365 x Linéaire de réseau hors branchements)

L'indice linéaire de perte du réseau est de 1.95 m³/jour/km.
L'objectif du contrat concernant l'ILP (**2.9**) est atteint pour l'année 2025.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement	76%	72%	74%	73.67 %	76.69 %	80.91 %	82.54 %
Linéaire de conduites de distribution (km)	1 182,8	1 185,3	1 188,7	1 193	1 195,9	1 196,91	1 268
Indice linéaire de consommation (ILC)	9,1	9,2	9,4	9,6	9,5	9,4	9.2
Indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j/km	2,9	3,72	3,20	3,45	2,88	2,22	1.95
Objectif ILP Contrat	2,9						

9. INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007

	Niveau d'information		2025	Objectifs
D101.0	SIEHL + GBM + Ventes en Gros	Habitants desservis (nbre)	60 408	
VP.056	Contrat DSP (SIEHL + GBM)	Nombre d'abonnements	25 953	
P101.1		Taux de conformité en limite de qualité biologique	98.1	100%
P102.1		Taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	100	100%
D102.0		Prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2025(€)	3.0278€	
VP.077		Linéaire réseau (hors branchements) en km	1268	
P104.3		Rendement du réseau	82.54%	Grenelle 2 (66.85%)
P103.2B		Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	118	120
P107.2	SIEHL	Taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 926 km)	0.77 %	
P108.3	Contrat DSP (SIEHL + GBM)	Indice d'avancement de la protection de la ressource	80	100%
P106.3		Indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	1.95	Contrat DSP 2.9
D151.0		Délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	1	
P155.1		Taux de réclamation (nbre/l'000 clients)	8.36	
P154.0		Taux d'impayé sur les factures année n-1	1.42%	

Le Président
Philippe BOUQUET

10. ANNEXES Info factures ARS 2025



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL BAS SERVICE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 64 communes soit 18163 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **55**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **5,93 mg/L**
Valeur maxi : **7,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme 'pesticides' regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0,041 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **25,3 °f**
Valeur maxi : **27,4 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 05/05/2026

UDI 025000939

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL HAUT SERVICE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**A****A** : Eau de bonne qualité**B** : Eau de qualité convenable**C** : Eau de qualité insuffisante**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale de la Loue et dans un aquifère calcaire. Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 39 communes soit 17928 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **49**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **5,72 mg/L**
Valeur maxi : **6,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme 'pesticides' regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,000333 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,001 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **24,8 °f**
Valeur maxi : **26,2 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/05/2026

UDI 025000944

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL FROIDEFONTAINE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est en cours de réalisation.

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est filtrée et désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 4 communes, soit 1798 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **6,53 mg/L**
Valeur maxi : **12,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme 'pesticides' regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **265**
Valeur maxi : **0,032 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **28,7 °f**
Valeur maxi : **30,8 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2026

UDI 025001591

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL LANDRESSE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**A****A** : Eau de bonne qualité**B** : Eau de qualité convenable**C** : Eau de qualité insuffisante**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire et la nappe alluviale de la Loue, puis est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 238 personnes sur 1 commune (LANDRESSE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**Conformité : **100 %**Valeur maxi : **0 n/100 ml**Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**Valeur moyenne : **7,55 mg/L**Valeur maxi : **12,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme 'pesticides' regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**Conformité : **100 %**Nombre de substances recherchées : **265**Valeur maxi : **0,032 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 19/05/2026

UDI 025000405

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL NAHIN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**A****A** : Eau de bonne qualité**B** : Eau de qualité convenable**C** : Eau de qualité insuffisante**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 9 personnes sur 1 commune (CLERON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **11 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Le terme 'pesticides' regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **0**
Valeur maxi :

SOMME DE 20 PFAS

A Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **27,8 °f**
Valeur maxi : **27,8 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 05/05/2026

UDI 025000200

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SIEHL REMONOT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée a présenté ponctuellement une qualité bactériologique dégradée. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	B	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 77 personnes sur 1 commune (COMBES (LES)). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « GAZ ET EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B

Anomalies ponctuelles

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 83 %
Valeur maxi : 4 n/100 ml
Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 6,1 mg/L
Valeur maxi : 6,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme 'pesticides' regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 347
Valeur maxi : 0,014 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 27,1 °f
Valeur maxi : 29,2 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 19/05/2026

UDI 025000210

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.